

MODALITES DE COOPERATION PEDAGOGIQUE pour le domaine Sciences, Technologies, Santé

concernant les mentions de licences :

chimie / électronique, signal et image / informatique / mathématiques / mécanique / physique /
sciences fondamentales et appliquées /biochimie / biologie / sciences de la terre et de l'environnement

Composantes de l'Université de Bourgogne :

UFR Sciences et techniques

UFR Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement

Lycées :

Lycée Carnot - DIJON (21)

Lycée Gustave Eiffel - DIJON (21)

Lycée Jules Renard - NEVERS (58)

Lycée militaire d'Autun – AUTUN (71)

Lycée Nicephore Niepce - CHALON SUR SAONE (71)

Lycée La Prat's – CLUNY (71)

Lycée Jacques Amyot – AUXERRE (89)

Cadre général

Les mesures pédagogiques définies ci-après s'appliquent automatiquement aux étudiants de CPGE scientifique du domaine sciences, technologies, santé de l'Université de Bourgogne et dont les lycées sont signataires de la convention cadre et de la convention pédagogique.

1 – Accès en L1 (1^{er} et 2nd semestre)

Si un étudiant de 1^{ère} année de CPGE décide d'arrêter sa scolarité au lycée en cours d'année, il peut suivre de plein droit les enseignements de 1^{ère} année de licence.

- **Si cette situation intervient au cours du 1^{er} semestre**, il devra demander par écrit au Directeur des Etudes de la 1^{ère} année de licence une dispense d'assiduité aux enseignements de ce semestre et fournir un certificat d'assiduité aux enseignements du lycée jusqu'à la date où il suivra les enseignements effectifs de la licence.

- **Si l'étudiant intègre le semestre 2 avec les 30 crédits ECTS du 1^{er} semestre** et une mention A, B, C ou D, l'Université validera le semestre correspondant. Il appartiendra à l'étudiant de passer les examens du 2nd semestre.
- **Si l'étudiant intègre le semestre 2 sans validation du 1^{er} semestre**, il devra impérativement suivre l'ensemble des enseignements de la licence et participer aux examens du 1^{er} semestre à la 2^e session.

2 - Accès en L2

L'étudiant de 1^{ère} année de CPGE dispose d'un droit d'accès direct en 2^{ème} année soit en bénéficiant d'une dispense de la 1^{ère} année, soit en validant les examens de 1^{ère} année.

Il obtiendra une dispense ou une validation de la 1^{ère} année dans les cas suivants :

DISPENSES :

- admis en CPGE 2^{ème} année (MP, PC, PSI, TSI, PT, BCPST) et obtention de 60 crédits ECTS attribués par la commission d'admission et d'évaluation ;
- non admis en CPGE 2^{ème} année mais ayant obtenu 60 crédits ECTS attribués par la commission d'admission et d'évaluation et affectés de l'une des mentions A ou B ou C ou D ;
- non admis en CPGE 2^{ème} année mais ayant obtenu 60 crédits ECTS attribués par la commission d'admission et d'évaluation avec mention E et avis favorable de l'UFR à un dossier de validation des acquis de l'expérience (VAC) déposé au minimum une semaine avant le début de la 2^e session et, en tout état de cause, avant le 14 juillet.

VALIDATION

- L'étudiant de 1^{ère} année de CPGE inscrit à l'UB peut choisir de passer les examens, il bénéficie pour cette session 2 d'un régime d'aménagement des épreuves (cf. annexes 1.1 et 1.2). Dans ce dernier cas, **l'inscription aux examens est obligatoire auprès des services de scolarité de l'UFR avant le 20 mai.**

3 – Accès au 2nd semestre de la L2

Si l'étudiant de 2^e année de CPGE décide d'arrêter sa classe préparatoire en cours d'année, il peut suivre de plein droit les enseignements de 2^e année de licence.

- **Si l'étudiant intègre le semestre 4 avec les 30 crédits ECTS du 3^e semestre** et une mention A, B, C ou D, l'Université validera le semestre correspondant. Le semestre 4 restera à valider.
- **Si l'étudiant intègre le semestre 4 sans validation des 30 crédits du semestre 3**, les examens du semestre 3 seront passés à la 2^{nde} session.

4 - Accès à la L3

L'étudiant de 2^{ème} année de CPGE dispose d'un accès direct en 3^{ème} année soit en sollicitant une dispense de la 2^{ème} année, soit en réussissant les examens de 2^{ème} année.

Il obtiendra la dispense ou la validation de sa 2^{ème} année à une des conditions suivantes :

DISPENSES :

- admissibilité à un concours de recrutement à certaines écoles dans la filière de CPGE requise pour la mention de licence souhaitée (cf. annexe 1.3). Cette dispense n'est valable que pour une inscription immédiate ;
- obtention par la Commission d'admission et d'évaluation de 120 crédits affectés de l'une des mentions A ou B ou C ;
- obtention par la Commission d'admission et d'évaluation de 120 crédits affectés de la mention globale D ou E et avis favorable de l'UFR à un dossier de validation des acquis de l'expérience (VAC) déposé au minimum une semaine avant le début de la 2^e session et, en tout état de cause, avant le 14 juillet.
-

VALIDATION

- participation aux examens des deux semestres et validation de la 2^{ème} année de licence de sciences technologie santé à la session 2. L'étudiant bénéficie pour ces sessions d'un régime d'aménagement des études (cf. annexes 1.1 et 1.4). **L'inscription aux examens est obligatoire auprès des services de scolarité de l'UFR avant le 20 mai.**

Autres cas :

Si l'étudiant ne peut obtenir cette dispense ou cette validation, il pourra présenter un dossier à l'UFR responsable de la mention de licence envisagée.

Un **avis du Chef d'établissement sera joint au dossier**. Une date limite de dépôt du dossier est fixée chaque année pour chaque mention de licence. Il appartient au candidat de se renseigner à la Scolarité pour prendre connaissance de la date limite de la composition exacte du dossier et des éventuelles conditions spécifiques de recrutement.

5 – Inscription en L3 pour les redoublants de 2^{ème} année

Sont concernés par cette disposition, les étudiants qui redoublent la 2^{ème} année de CPGE et qui ont obtenu une dispense ou qui ont validé, conformément à l'application de cette convention, la 2^{ème} année de licence au terme de la 2^{ème} année de CPGE.

Ces étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire en 3^{ème} année de licence.

Ils sont dispensés d'assiduité des UE nécessaires et peuvent sur leur demande en être dispensés de contrôle continu (aménagement d'études) mais ils doivent en subir les contrôles terminaux.

6 - Admission en CPGE des étudiants de 1^{ère} année de Licence sciences technologies santé

Tout étudiant de 1^{ère} année de licence sciences technologies santé à l'Université de Bourgogne qui a validé les deux semestres au cours de l'année universitaire, qui suit immédiatement l'obtention du baccalauréat, peut solliciter son admission en 2^{ème} année de CPGE des lycées signataires.

Sa demande sera examinée d'une part par le jury de 1^{ère} année de la licence et d'autre part par le Proviseur du lycée d'accueil qui arrêtera sa décision dans le cadre de la réglementation en vigueur.

7 – Conditions d'obtention du DEUG mention Sciences, technologies, santé

Tout étudiant ayant obtenu la moyenne générale aux examens de la 2^{ème} session des semestres de 2^{ème} année de licence de sciences technologie santé valide la 2^{ème} année et se voit délivrer le DEUG (cf. article 4)

Pour tout étudiant relevant des dispenses, les deux années d'études suivies en classes préparatoires peuvent, sous réserve d'une décision favorable, donner lieu à validation du Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) selon les modalités adaptées de validation d'études supérieures.

Pour chaque élève sollicitant l'obtention du DEUG, le lycée présente, en fin d'année scolaire, à l'Université un dossier de validation des études supérieures spécifique. La Présidente de l'Université, sur proposition du jury de l'UFR, notifie la décision à chaque candidat.

MODALITES D'EXAMENS DE VALIDATION

Eléments communs à la 1^{ère} année et à la 2^{ème} année de la licence du domaine sciences technologie santé

Les épreuves sont communes aux épreuves de la session d'appel de la première année de la licence Sciences et Technologies.

Chaque UE est affectée d'un coefficient égal à sa valeur en Crédits Européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est à dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note d'au moins 10/20. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les Crédits Européens (ECTS) correspondants.

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre (S1-S2 pour la 1^{re} année). La note semestrielle (S1 ou S2) est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est au moins 10/20.

De plus, une compensation sera calculée entre les deux semestres. Les semestres S1 et S2 seront validés si la moyenne générale de S1 et S2 avec le même coefficient pour chaque semestre est au moins de 10/20.

**MODALITES D'EXAMENS DE VALIDATION
de 1^{ère} année de licence du domaine sciences technologies santé**

Les étudiants devront choisir entre les portails MP et PC et se présenter à :

- une session d'examens sur le programme du **semestre S1** comportant les épreuves suivantes :

Portail MP

U.E.	Points CE
M11m : Outils Mathématiques	6
M12 : Raisonnements en Maths	6
P11 : Physique générale 1	6

Portail PC

U.E.	Points CE
M11s : Outils mathématiques	6
P11 : Physique générale 1	6
C11 : Chimie : Atomistique	6

Portail SVTE

U.E.	Points CE
UE1 : Chimie-Biochimie	6
UE2 : Physique-Géosciences	6
UE3 : Outils scientifiques	6
UE4 : Biologie 1	6
UE5 : Géologie 1 ou UE6 : Biologie 2	6

- une session d'examens sur le programme du **semestre S2** comportant les épreuves suivantes :

Portail MP

U.E.	Points CE
M21 : Algèbre	6
M22 : Analyse	6
P21 : Physique générale 2	6

Portail PC

U.E.	Points CE
M2pc : Outils mathématiques	6
P21 : Physique générale 2	6
C21 : Chimie générale	6

Portail SV

U.E.	Points CE
UE7 : Géologie 2 ou UE8 : Outils scientifiques 2	8
UE9 : Biologie 3	8
UE10 : Biologie 4	7
UE11 : Biologie 5	3,5
UE12 : Info (C2i)	3,5

Portail STE

U.E.	Points CE
UE7 : Géologie 2	8
UE8 : Outils scientifiques 2 ou UE9 : Biologie 3	8
UE10 : Géologie 3	9
UE11 : Info (C2i)	5

**MODALITES POUR L'OBTENTION D'UNE DISPENSE
de la 2^{ème} année de licence du domaine sciences technologie santé**

Pour obtenir la dispense des deux premières années, en vue de son inscription en troisième année d'une mention de licence, un étudiant CPGE doit :

- **Etre admissible à l'un des concours de recrutement des Ecoles ou des Concours** ci-après :

Pour l'admission à l'une des licences de l'UFR Sciences et techniques et l'UFR Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement

- Concours inter ENS,
- Concours de l'Ecole Polytechnique,
- Concours commun Mines-Ponts,
- Ecoles adhérentes au concours commun Mines-Ponts,
- Concours commun Centrale Supélec,
- Concours commun Polytechnique CCP
- Ecoles recrutant sur la banque des épreuves CCP inter-filières,
- Concours ENSAE et ENSAI Statistiques
- Concours ENSAM
- Concours ESTP

Pour l'admission uniquement à l'une des licences de l'UFR Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement

- Concours G2E
- Concours A -Bio Agro-Veto

- **Avoir obtenu cette admissibilité avec la mention CPGE correspondante à la mention de licence envisagée**, conformément à la liste suivante :

Filières CPGE	Mention de licences du domaine sciences technologies santé								
	Mathématiques	Physique	Chimie	Mécanique	Electronique	Sc. Fond. appliq	Biochimie	Biologie	Sciences, terre, environnement
MP	Oui	Oui	Oui	Oui	*	Oui	*	*	*
PC, PSI	*	Oui	Oui	Oui	*	Oui	Oui	*	*
PT	*	Oui	*	Oui	Oui	Oui	*	*	*
TSI	*	Oui	*	Oui	Oui	Oui	*	*	*
BCPST	*	*	Oui	*	*	Oui	Oui	Oui	Oui

* sous réserve de l'avis favorable de la commission pédagogique de la licence concernée.

Remarques :

- L'accès aux Licences Professionnelles pourra être autorisé sur présentation d'un dossier selon les modalités retenues pour chaque licence.
- Pour toute autre mention CPGE et autres concours de recrutement, l'étudiant concerné pourra présenter un dossier aux commissions de filières.

MODALITES D'EXAMENS DE VALIDATION**de la 2^{ème} année de licence du domaine sciences technologie santé**

Les étudiants devront se présenter, au regard de la mention de licence concerné, à une session d'examens sur le programme et comportant les épreuves suivantes :

- **du semestre 3 :**

Mention Licence de Mathématiques :

U.E.	Points CE
M3a – <i>Espaces hermitiens et euclidiens</i> <i>Calcul intégral et séries</i>	14
2 parmi : M3b ou P3a ou C3a M3b : <i>Probabilités-Statistiques</i> P3a : <i>Physique générale 3 (Electromagnétisme)</i> C3a : <i>Chimie générale</i>	6 ou 9 ou 9

Mention Licence de Sciences Physique et Chimie :

U.E.	Points CE
P3a : <i>Physique générale 3 (Electromagnétisme)</i>	9
C3a : <i>Chimie générale</i>	9
M'3 : <i>Géométrie et analyse</i>	5

Mention Licence de Physique :

U.E.	Points CE
P3a : <i>Physique générale 3 (Electromagnétisme)</i>	9
P3b : <i>Mécanique analytique-Relativité</i>	5
M'3 : <i>Géométrie et analyse</i>	5

Mention Licence de Chimie :

U.E.	Points CE
C3 : (C3a : <i>Chimie générale</i> + C3b : <i>Chimie inorganique</i>)	14
M'3 : <i>Géométrie et analyse</i>	5

Ou Parcours Chimie-Biochimie

U.E.	Points CE
UE1 : <i>Biochimie-Biologie</i>	10
UE2 : <i>Maths-Chimie organique</i>	7
UE3 : <i>Maths-Chimie générale</i>	10
UE4 : <i>Biophysique</i>	3

**Mentions Licence Sciences Fondamentales et Appliquées
et Licence de Mécanique**

les étudiants choisiront l'une des cinq compositions d'épreuves précédentes

Mention Licence de Biochimie :**Parcours Chimie-Biochimie**

U.E.	Points CE
UE1: <i>Biochimie-Biologie1</i>	10
UE2: <i>Maths-Chimie organique</i>	7
UE3: <i>Maths-Chimie générale</i>	10
UE4: <i>Biophysique</i>	3

ou Parcours Biochimie-Biologie

U.E.	Points CE
UE1: <i>Biochimie-Biologie1</i>	10
UE2: <i>Maths-Chimie organique</i>	7
UE3: <i>Biologie2</i>	10
UE4: <i>Biophysique</i>	3

Mention Licence de Biologie :**Parcours Biochimie-Biologie****ou Parcours Biologie des organismes ou Biologie-Géologie**

U.E.	Points CE
UE1: <i>Biochimie-Biologie1</i>	10
UE2: <i>Maths-Chimie organique</i>	5
UOBO1: <i>Biologie des organismes</i> ou UOBG1 : <i>Géologie 1</i>	7
UE4: <i>Bio. Ani. - Immunologie</i>	8

Mention Licence des Sciences de la Terre et de l'Environnement**Parcours Biologie-Géologie****ou Parcours Sciences de la Terre et de l'Environnement**

U.E.	Points CE
UE1: <i>Biologie-Géologie</i>	8
UE2: <i>Minéralogie-Pétrologie</i>	8
UE3: <i>Géochimie-Géophysique 1</i>	7
UE4: <i>Chimie générale-Stats/algèbre</i>	7

▪ **du semestre 4 :****Mention Licence de Mathématiques :**

U.E.	Points CE
M4a : <i>Réduction des endomorphismes- Fonctions de plusieurs variables</i>	14
2 parmi : M4b ou P4a ou C4a ou P4b M4b : <i>Techniques mathématiques et applications</i> P4a : <i>Physique générale</i> P4b : <i>Thermodynamique physique</i> C4a : <i>Chimie organique</i>	6 ou 8 ou 9 ou 6

Mention Licence de Sciences Physique et Chimie :

U.E.	Points CE
P4a : <i>Physique générale</i>	8
C4a : <i>Chimie organique</i>	9
Me4 : <i>Mécanique des solides et des fluides</i>	6

Mention Licence de Physique :

U.E.	Points CE
P4a : <i>Physique générale</i>	8
P4b : <i>Thermodynamique physique</i>	6
PC4 : <i>Outils d'analyse en physique et chimie</i>	6
Me4 : <i>Mécanique des solides et des fluides</i>	6

Mention Licence de Chimie :

U.E.	Points CE
C4 (C4a+C4b) C4a : <i>Chimie organique</i> C4b : <i>Les grandes filières de la chimie organique</i>	14
PC4 : <i>Outils d'analyse en physique et chimie</i>	6

ou Parcours Chimie-Biochimie

U.E.	Points CE
UE5 : <i>Chimie générale-Maths</i>	10
UE6 : <i>Physique</i>	6
UE7 : <i>Biochimie-Chimie des polyfonctionnels</i>	9

Mentions Licence Sciences Fondamentales et Appliquées et Licence de Mécanique

les étudiants choisiront une des cinq compositions d'épreuves précédentes.

Mention Licence de Biochimie :**Parcours Chimie-Biochimie**

U.E.	Points CE
UE5 : <i>Chimie générale-Maths</i>	10
UE6 : <i>Physique</i>	6
UE7 : <i>Biochimie-Chimie des polyfonctionnels</i>	9

ou Parcours Biochimie-Biologie

U.E.	Points CE
UE5 : <i>Biologie3</i>	10
UE6 : <i>Biochimie-Ecologie</i>	7
UE7 : <i>Chimie organique-Thermodynamique</i>	8

Mention Licence de Biologie :

Parcours Biochimie-Biologie

ou Parcours Biologie des organismes ou Biologie-Géologie

U.E.	Points CE
UE5: <i>Biologie3</i>	10
UE6: <i>Ecologie-Evolution-SAV</i>	10
UOBO: <i>Biochimie</i> ou UOBG : <i>Géologie</i>	5

Mention Licence des Sciences de la Terre et de l'Environnement

Parcours Biologie-Géologie

ou Parcours Sciences de la Terre et de l'Environnement

U.E.	Points CE
UE5: <i>Géologie de la surface/Hydrogéologie</i>	8
UE6: <i>Histoire de la Terre</i>	8
UE7: <i>Modélisation Math / Géophysique / Chimie générale</i>	9